

Q. Pouvez-vous vous rappeler qu'un membre du Parlement ait suggéré le nom de M. McGee?—R. Peut-être, je l'ignore.

Q. Si vous l'ignorez.... R. Je puis me renseigner et vous l'apprendre.

Q. C'est le seul témoignage que vous puissiez rendre.

Par M. Sinclair:

Q. Vous pourriez produire la liste. Je suppose qu'elle est par écrit?—R. C'est une liste de fiches, elle n'est pas sur du papier. Je pourrais néanmoins produire la fiche qui contient le nom de M. McGee.

Q. Cette liste embrasse-t-elle d'autres articles que le bois d'œuvre?—R. Ma foi, je ne pourrais vous l'apprendre de mémoire, car beaucoup de noms sont soumis, beaucoup de noms figurent sur la liste. Je ne pourrais vous le dire sur-le-champ.

Q. Est-ce que la liste d'Ottawa est distincte des autres et sur des fiches?—R. Non.

Q. Le système de fiches que vous mentionnez comprend toute la liste militaire du ministère?—R. Oui.

Q. C'est une liste très considérable?—R. Oui.

Q. Et tous les noms sont fournis par le ministère?—R. C'est la règle.

Q. Presque tous?—R. C'est la règle. Il se peut que d'autres personnes fassent inscrire des noms, mais je pense que c'est la règle générale. Ce serait l'exception, si les noms n'étaient pas transmis par le bureau du ministre.

Par M. Boys:

Q. Quels emplois avez-vous tenus durant cette période?—R. J'ai été le secrétaire particulier du ministre pendant huit ans, et, depuis, j'ai été le directeur des contrats.

Q. Pendant 20 ans, vous avez été en état de savoir quelle a été la méthode en vigueur au sujet de la liste de patronage?—R. Ma foi, je n'ai pas été beaucoup mêlé à la liste de patronage pendant que j'étais secrétaire particulier.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous au ministère?—R. Depuis environ 20 ans.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous en contact avec cette liste?—R. J'ai été directeur des contrats pendant 12 ans.

Q. Vous avez décrit le système qui était évidemment en vigueur lorsque le nom de M. McGee a été placé sur la liste de patronage?—R. Oui.

Q. Est-ce que la méthode de placer des noms sur la liste de patronage a changé dans le cours des 12 dernières années?—R. Non, je ne pense pas qu'elle se soit beaucoup modifiée.

Q. Avant 1911, existait-il une liste de patronage, ou bien est-ce une nouvelle création?—R. Il existait une liste de patronage avant 1911.

Q. Avez-vous une idée du nombre de noms alors sur la liste de patronage?—R. Généralement parlant, ils étaient inscrits beaucoup de la même manière.

Q. S'il y a une différence, je désirerais que vous la mentionniez. Il a peut-être été manifesté une plus grande activité avant 1911?—R. Je ne sais pas qu'il y ait eu de différence. Depuis 1911, les noms sont peut-être transmis plus uniformément du bureau du ministre, tandis qu'autrefois ils peuvent avoir été adressés directement par des membres du Parlement. Je n'en suis pas certain.

Q. A part cette particularité-là, vous ne pensez pas qu'il y ait d'autre différence?—R. Non.

Par M. Sinclair:

Q. La liste contient-elle plus de noms?—R. Je ne pourrais l'affirmer d'une manière positive. Je penserais qu'elle contient beaucoup plus de noms.

Par M. Barnard:

Q. Les affaires ont très considérablement augmenté?—R. Oui.

[H. W. Brown.]